

# 4 mesures et 3 engagements urgents pour sauver les entreprises, tenir bon et y croire encore

**Chiffres alarmants, confiance au plus bas, reconstruction au point mort, pas d'accord politique : l'économie ne peut plus attendre.**

**Un an après les émeutes de mai 2024, la Nouvelle-Calédonie traverse une crise économique sans précédent. Les indicateurs sont au plus bas, le tissu économique est fracturé et la reconstruction, pourtant vitale, est figée. Le risque d'un effondrement systémique est réel.**

Malgré l'absence d'accord et face à l'incertitude institutionnelle, **des mesures d'urgence doivent être mises en place immédiatement pour relancer l'activité, préserver les emplois et maintenir la cohésion sociale.**

**La CCI-NC formule 7 propositions concrètes pour redonner de la trésorerie aux entreprises.**

## I / L'économie ne peut plus attendre un accord politique

La Nouvelle-Calédonie est confrontée à une double peine : une économie exsangue à la suite des exactions de 2024, et un statu quo institutionnel.

Déjà, avant l'échec du conclave de Deva, seuls :

- **17 %** des entreprises calédoniennes avaient encore confiance en l'avenir du territoire
- **29 %** des entreprises calédoniennes, dans celui de leur propre entreprise
- **15 % des entreprises détruites** envisageaient de reconstruire.

L'absence de perspectives institutionnelles peut rapidement provoquer un nouvel effet domino :

- Effondrement de la confiance des entrepreneurs
- Chute de l'attractivité du territoire
- Fuite des investissements
- Nouvelles vagues de départs
- Baisse de la consommation et des recettes fiscales
- Effondrement de l'activité économique
- Nouvelles destructions d'emplois

Un **cercle vicieux d'effondrement économique et social** est enclenché. Si rien n'est fait maintenant, il sera difficile de s'en sortir.

## II / Des mesures d'urgence pour tenir

**Les entreprises suffoquent, il faut déployer rapidement des mesures concrètes, directes et immédiates pour renforcer leur trésorerie et maintenir celles qui survivent en vie.**

La CCI émet **4 propositions** simples et efficaces au Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

### **Dettes sociales ET fiscales :**

- 1. Étalement automatique sur 5 ans pour les entreprises non détruites**
- 2. Moratoire pour les entreprises détruites**, en attente d'indemnités d'assurances
- 3. Annulation des pénalités** déjà appliquées et non application de pénalités

Faute de moyens, les collectivités calédoniennes ne peuvent agir seules. Comme pour Mayotte, **l'État doit soutenir cet effort.**

### **4. Contrôles administratifs :**

Dans un esprit de responsabilité partagée, nous appelons à un **assouplissement** des contrôles menés par la CAFAT, la DAE, les Douanes et la DSF, et à ce qu'ils soient conduits avec **bienveillance et discernement**, afin de ne pas fragiliser davantage des entreprises déjà en grande difficulté.

## III / L'État doit faire sa part : garantir la reconstruction

Les entreprises calédoniennes détruites sont à un carrefour : reconstruire ou fermer. Or, le territoire n'a pas les moyens de financer seul la relance.

La reconstruction est la clé du redémarrage (emplois, recettes fiscales, espoir retrouvé), mais elle se heurte à deux principaux freins : le financement et le temps.

Le montant total des sinistres est estimé à plus **d'1,5 milliard d'euros** \* (180 milliards de FCFP), dont **seulement 60 % seraient couverts par les assurances** et serviraient pour l'essentiel, au remboursement des emprunts bancaires.

### **La CCI-NC juge indispensable que l'État s'engage sur 3 points :**

- **Défiscalisation** : garantir des délais d'instruction courts et confirmer une éligibilité élargie quels que soient les scénarios institutionnels
- Une **garantie financière** de la Reconstruction (PGE, SOGEFOM...)
- La restauration d'un système **assurantiel complet**

Ainsi, la CCI-NC juge indispensable que **l'État inscrive au PLF 2026** (Projet de loi de finance), **une garantie de 1,5 milliards d'euros pour la reconstruction du secteur privé calédonien.**

Cette garantie pourrait s'appuyer sur les mesures suivantes :

- **Faire évoluer les critères du SOGEFOM** pour qu'ils correspondent mieux aux besoins des entreprises : élargir l'éligibilité, augmenter les montants et allonger la durée.
- **Créer un "PGE Reconstruction"** inspiré du PGE Covid (95 % des PGE contractés ont été remboursés, preuve de l'efficacité du dispositif).

### **Pour relancer immédiatement l'activité...**

Même si la reconstruction est prioritaire, ses effets prendront du temps. L'urgence commande **d'activer dès maintenant des leviers à impact rapide : injecter des moyens ciblés dans des secteurs stratégiques comme le tourisme et le nickel, véritables accélérateurs de relance.**

#### **Le tourisme : un multiplicateur d'impact**

Le tourisme est un pilier économique, qui génère rapidement de l'activité et de l'emploi partout sur le territoire.

Le coût d'acquisition d'un touriste est de 2 700 FCFP (coût de la promotion par touriste) pour des retombées économiques estimées à 360 000 FCFP (hors billets d'avion).

Ainsi, il conviendrait d'investir massivement dans la promotion touristique.

#### **Le nickel : un secteur stratégique**

Le nickel est essentiel pour les technologies d'avenir. Il peut redevenir rapidement un moteur de croissance. Des mesures de soutien, telles que l'accessibilité à la ressource et la compensation des coûts énergétiques permettraient de relancer cette industrie.

*\* D'après une estimation faite par la CCI-N :*

*- on estime à 800 le nombre d'entreprises directement impactées par les émeutes.*

*- France Assureurs évalue le coût global des indemnisations à verser à près de 900 millions €.*

*- Plusieurs études en Hexagone estiment qu'en moyenne une entreprise peut s'attendre à être indemnisée à environ 60% à 80 % du montant réel des sinistres.*

*-> En partant de l'hypothèse que les entreprises calédoniennes, souvent dotées d'anciens contrats d'assurance et dont certaines ne disposaient pas de la clause émeutes, ne sont couvertes qu'à hauteur de 60 % des sinistres réels.*

**Plus d'informations : Sidonie Ganatchian / 77 45 78 / [s.ganatchian@cci.nc](mailto:s.ganatchian@cci.nc)**